

C.E.R.

RÉSEAU
c'est être responsable



WWW.CER.ASSO.FR

Objectifs :

- Connaître diverses définitions
- Connaître le déroulement de l'épreuve en circulation
- Connaître le modèle d'évaluation de l'épreuve en circulation
- Connaître les 12 compétences évaluées et leurs contenus
- Prendre connaissance des épreuves hors circulation
- Connaître les différentes catégories de permis et les motos correspondantes
- Connaître les différentes catégories de motos pour la formation
- Connaître les conditions de régularisation boîte automatique/boîte "manuelle"
- Connaître les équipements obligatoires
- Connaître des nouveautés liées à ces épreuves
- Savoir mettre en place les exercices

Connaître diverses définitions

Compétence :

- C'est un ensemble de Savoir, de Savoir faire et de Savoir être acté.
- « ...La mobilisation ou l'activation de plusieurs savoirs, dans une situation et un contexte donnés... » (Le Boterf, 1995)
- « ...un ensemble stabilisé de savoirs et de savoir-faire, de conduites types, de procédures standards, de types de raisonnements... » (De Montmollin, 1984)

Bilan de compétences : Etat des lieux des aptitudes et capacités d'une personne, plus ou moins bien restituées.

Conduite autonome : Capacité à suivre une direction vers un lieu précis en prenant en compte la signalisation. Le conducteur se dirige seul.

Manœuvre autonome : Capacité à trouver seul un emplacement et y réaliser une manœuvre en assurant la sécurité.

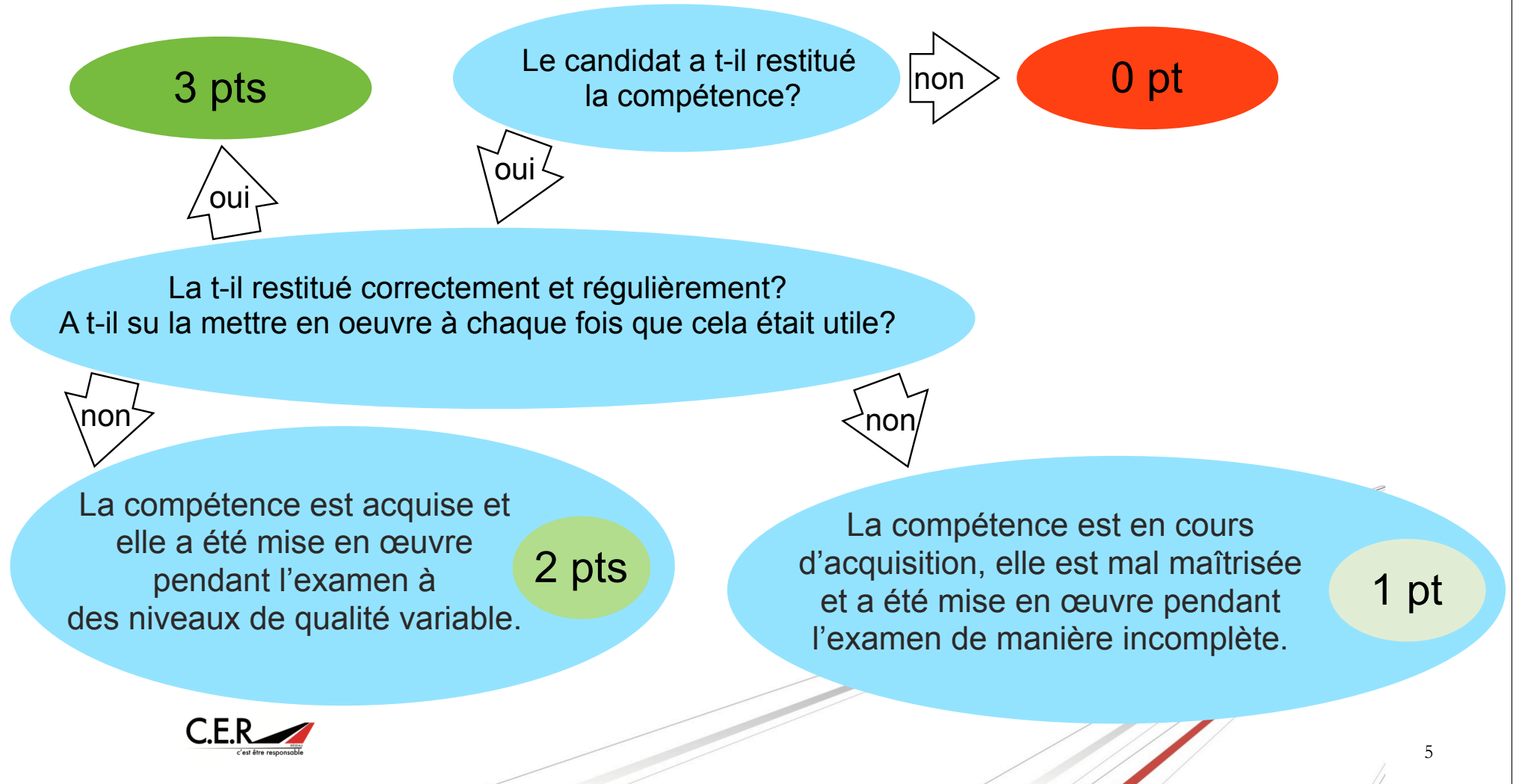
Courtoisie au volant : Termes désignant l'ensemble des actions prises pour favoriser les déplacements des autres, notamment les plus vulnérables, sans gêner la circulation ni la sécurité.

Connaître le déroulement de l'épreuve en circulation

30 minutes et 8 étapes

- accueil, vérification de la recevabilité des documents et de l'identité du candidat
- présentation de l'équipement par le candidat et son installation sur la motocyclette
- présentation de l'épreuve par l'expert
- test de la vue, avant le départ en circulation ou lors d'un arrêt
- conduite effective d'une durée minimale de 25 minutes
- une phase de conduite autonome d'environ 5 minutes
- l'établissement du bilan de compétence
- annonce du résultat et commentaire le cas échéant

Connaître le modèle d'évaluation de l'épreuve en circulation



Evaluation des compétences en circulation

Elle repose sur l'analyse et le bilan des compétences du candidat. Elle est réalisée par l'expert selon le cheminement présenté précédemment.

– Pour chaque candidat l'expert évalue la compétence: « Savoir s'équiper et s'installer ».

Si le candidat présente son équipement et s'installe correctement sur la motocyclette, la notation 2 est attribuée.

Si le candidat ne réalise que partiellement ces opérations, la notation 1 est attribuée. Si le candidat oublie un ou plusieurs éléments importants, la notation 0 est attribuée.

– L'expert évalue les compétences du candidat dans les domaines suivants : « savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes », « prendre l'information », « adapter son allure aux circonstances », « appliquer la réglementation », « communiquer avec les autres usagers », « partager la chaussée », « maintenir des espaces de sécurité ».

Pour chacune de ces compétences, l'expert attribue une notation comprise entre 0 et 3 en s'appuyant sur les définitions ci-après :

Evaluation des compétences en circulation

Niveau 3 : la compétence est correctement et régulièrement restituée. Le candidat a su la mettre en œuvre à chaque fois que cela était utile.

Le niveau 3 ne correspond pas nécessairement à une prestation parfaite et l'évaluation doit tenir compte tant du contexte de réalisation des actions de conduite que de l'expérience limitée du candidat.

Niveau 2 : la compétence est acquise. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen a des niveaux de qualité variable ;

Niveau 1 : la compétence est en cours d'acquisition mais mal maîtrisée. Elle a été mise en œuvre pendant l'examen de manière incomplète ;

Niveau 0 : au moins une composante de la compétence n'est pas acquise et le candidat est incapable de la restituer. Pour autant, la sécurité n'a pas dépendu des tiers ;

Evaluation des compétences en circulation

Erreur éliminatoire : toute action, non-action ou tout comportement dangereux du candidat le plaçant, lui ou les autres usagers, dans une situation où la sécurité dépendrait essentiellement des réactions des tiers constitue une erreur éliminatoire.

Sans préjudice de cette définition, l'erreur éliminatoire est également constituée si le candidat commet l'une des infractions suivantes :

Circulation à gauche sur chaussée à double sens (art. R. 412-9) ;

Franchissement d'une ligne continue (art. R. 412-19) ;

Circulation sur bande d'arrêt d'urgence (art. R. 412-8) ou les voies réservées (art. R. 412-7) ; Non-respect d'un signal prescrivant l'arrêt (art. R. 412-30, R. 415-6) ;

Circulation en sens interdit (art. R. 412-28).

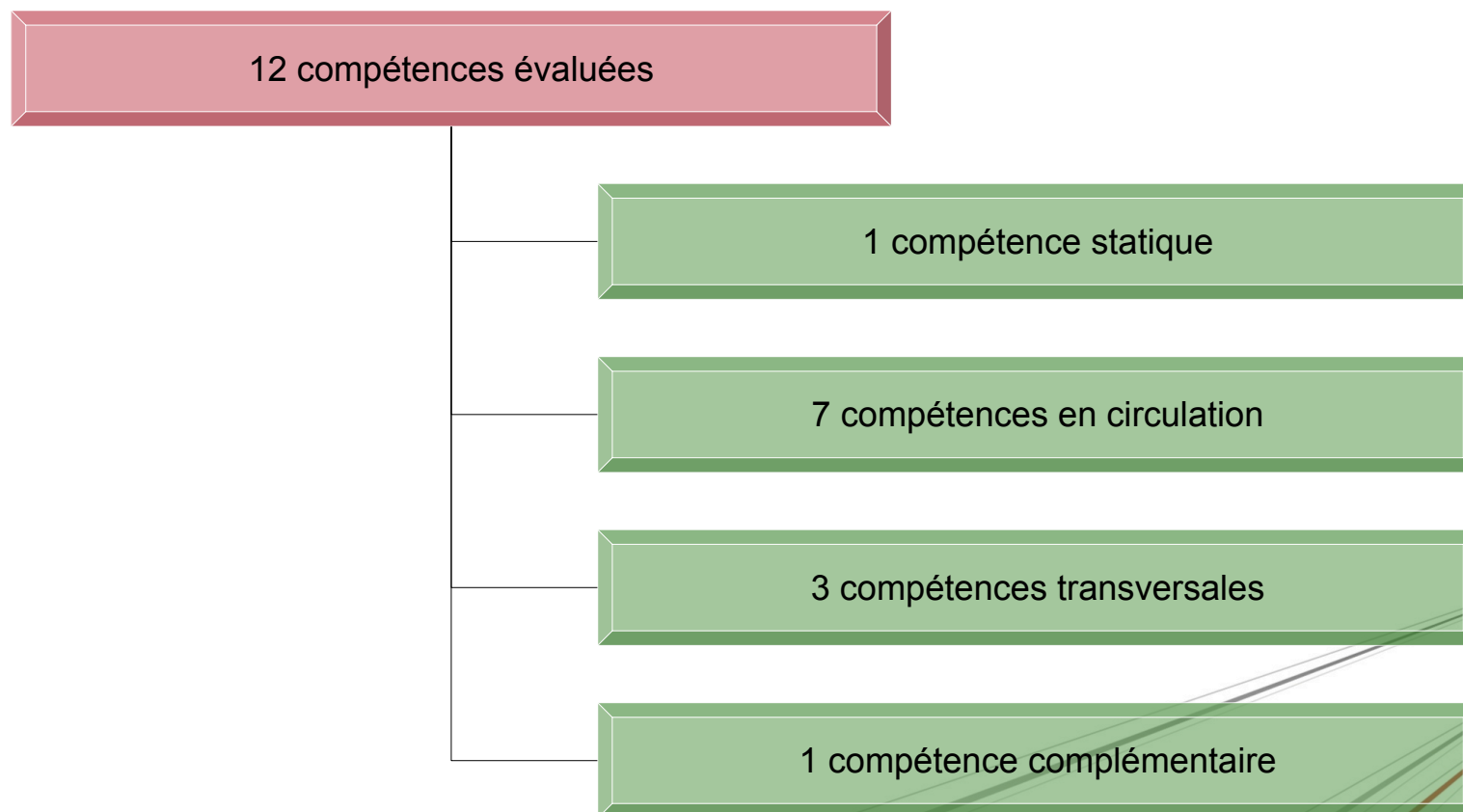
L'erreur éliminatoire entraîne obligatoirement l'échec à l'examen, qu'elle ait ou non nécessité une intervention de l'expert.

En cas d'incapacité manifeste du candidat à assurer la sécurité, l'expert peut décider de ne pas mener l'examen à son terme. Cette incapacité entraîne l'échec à l'examen..

L'erreur éliminatoire, qu'elle nécessite ou non de la part de l'expert une intervention, doit correspondre à une action susceptible d'entraîner une réelle mise en cause de la sécurité.

Dans tous les cas, sans en préciser le caractère éliminatoire, l'expert doit signaler clairement cette erreur au candidat.

Connaître les 12 compétences évaluées et leurs contenus



12 compétences évaluées

1 compétence statique

3 compétences transversales

7 compétences en circulation

1 compétence complémentaire

CERTIFICAT D'EXAMEN DU PERMIS DE CONDUIRE (Mod. H)

N° : _____ SÉRIE _____

Date : ____/____/____ Centre : _____ N° de département : _____

L'inspecteur : _____ Chargé(e) de l'élaboration du Permis en circulation de : _____

Mme, Mlle, M. : _____ Pédagogie : _____

(1) mentionner toutes les catégories de véhicules pour lesquelles le candidat a été autorisé à conduire :

Catégorie de permis : A ☐ A1 ☐ B ☐ B1 ☐ B2 ☐ C ☐ C1 ☐ C2 ☐ D ☐ D1 ☐ D2 ☐

Attestation de la réussite à l'examen de l'inspecteur : _____

N° de département : _____ ou pays : _____ N° de permis : _____

☐ régularisation ☐ dispensation d'épreuve pratique (Art. R 224-20 du Code de la Route)

Résultat d'examen : **FAVORABLE** **INSUFFISANT**

Autres notes : _____

Signature : _____

Bilan des compétences	Niveau d'appréhension				Autonomie conscience de risque		
	0	1	2	3	0	0,5	1
Connaître et maîtriser son véhicule							
Savoir s'installer et assurer la sécurité à bord							
Effectuer des vérifications du véhicule							
Connaître et utiliser les commandes							
Comprendre la route							
Prendre l'information							
Adapter son itinéraire aux circonstances							
Appliquer la réglementation							
Respecter la route avec les autres usagers							
Communiquer avec les autres usagers					0	0	0
Partager la chaussée					0,5	0,5	0,5
Maintenir des espaces de sécurité					1	1	1
Sous-totaux							
Courtoisie au volant							
Conduite écoresponsable et respectueuse de l'environnement							

Observations : _____

Modèle de l'examen sous réserve de la notice explicative relative au mode de ce document pour connaître les modalités de son utilisation.

17 points minimum sans erreur éliminatoire pour obtenir un avis favorable

Une compétence statique

Connaître et maîtriser son véhicule

Compétence: savoir s'équiper, s'installer et assurer la sécurité.

Avant le départ, le candidat procède à la présentation de l'équipement assurant sa protection, il l'ajuste et effectue les différents réglages sur la motocyclette lui permettant d'avoir une bonne visibilité.

Si nécessaire, il règle ses rétroviseurs et met en fonction le feu de croisement.

Le candidat s'installe correctement et assure la sécurité : 2

Le candidat ne réalise que partiellement les opérations : 1

Le candidat oublie un élément pouvant mettre en cause la sécurité : 0

Sept compétences en circulation

Connaître et maîtriser son véhicule

Compétence: savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes

Le candidat adopte une position de conduite sûre et la conserve tout au long de l'épreuve.

Il est capable d'utiliser les commandes de son véhicule dans toutes les situations : le guidon ; la boîte de vitesse (le cas échéant) ; le frein ; l'accélérateur ; l'embrayage (le cas échéant).

Il connaît la signification des témoins d'alerte du tableau de bord.

En circulation, il en tient compte et sait prendre les décisions qui s'imposent (avarie justifiant l'arrêt du véhicule, par exemple).

Sept compétences en circulation

Appréhender la route

Compétence : prendre l'information

Le candidat observe son environnement et recherche les indices lui permettant d'évoluer sans être surpris et sans surprendre les autres usagers :

- vers l'avant et latéralement.

Le candidat recherche les indices proches et lointains situés dans le sens de la marche ou susceptibles de rencontrer sa trajectoire.

Il prend en compte les éléments mobiles (autres usagers), fixes (signalisation, configuration des lieux, etc.) et aléatoires (état du sol, conditions atmosphériques, etc.) :

- vers l'arrière (rétroviseurs).

Le conducteur vérifie régulièrement la présence éventuelle d'autres usagers.

Avant d'entreprendre une action et lorsque la situation l'exige, il prend ses informations à l'aide des rétroviseurs afin de s'assurer qu'il ne gênera pas ou ne surprendra pas un autre usager situé derrière lui :

- en vision directe.

Lorsque la configuration des lieux et la nature de l'action le nécessitent, il complète sa prise d'information par un contrôle en vision directe.

Sept compétences en circulation

Appréhender la route

Compétence : adapter son allure aux circonstances

Tout en respectant les limitations de vitesse, le candidat est capable d'augmenter, de maintenir ou de réduire son allure en fonction de la configuration des lieux, du contexte de circulation et des conditions météorologiques.

Il ne doit pas rouler à une allure susceptible de causer une gêne ou un danger pour les autres usagers.

Compétence : appliquer la réglementation

Le candidat applique les règles contenues dans le code de la route, qu'elles soient ou non matérialisées par la signalisation.

Le candidat se conforme aux limitations de vitesse en vigueur pour les élèves conducteurs (R. 413-5).

Sept compétences en circulation

Partager la route avec les autres

Compétence : communiquer avec les autres usagers

Le candidat indique ses intentions aux autres usagers et les avertit des dangers éventuels.

Il utilise les feux indicateurs de changement de direction du véhicule à chaque fois que cela est nécessaire, et au moment opportun ;

il avertit les autres usagers d'un risque d'obstacle en utilisant, le cas échéant, les feux de détresse (s'il est le dernier d'une file ralentie ou arrêtée, s'il circule à une allure anormalement lente ou s'il est immobilisé sur la chaussée) ;

dans certaines conditions de circulation (au crépuscule par exemple), il peut être amené à utiliser l'avertissement lumineux (franchissement d'intersection, avant d'effectuer un dépassement, avant de franchir un sommet de côte ou avant d'aborder un virage) ;

lorsqu'une situation particulière de danger le nécessite, le candidat utilise l'avertisseur sonore ; il s'assure que ses intentions sont comprises par les autres usagers avant d'agir.

Sept compétences en circulation

Partager la route avec les autres

Compétence : partager la chaussée

Le candidat positionne son véhicule sur la chaussée en tenant compte de la réglementation, de l'infrastructure, de la configuration des lieux et des conditions de circulation.
Il sélectionne la voie la plus adaptée à sa progression et maintient sa trajectoire.

Compétence : maintenir les espaces de sécurité

En toutes circonstances, le candidat maintient des intervalles de sécurité suffisants autour de son véhicule et tient particulièrement compte des usagers vulnérables.

Il augmente cet intervalle lorsque la signalisation, les conditions climatiques ou la situation l'exigent.

Il est capable de moduler la distance de sécurité en fonction de sa vitesse et des conditions de circulation.

Trois compétences transversales

Autonomie et conscience des risques

L'évaluation de ces compétence se fait de manière transversale.

- Analyse des situations :

Le candidat est capable de comprendre les situations, d'anticiper leur évolution et de déceler les dangers potentiels qu'elles comportent. Il sait détecter, trier et classer les informations selon leur importance.

- Adaptation aux situations :

Le candidat est capable de prendre et de mettre en œuvre les décisions adaptées à partir de l'analyse des situations. Le cas échéant, il sait expliquer les raisons de ses choix.

- Conduite autonome :

Le candidat est capable de conduire en suivant un itinéraire et/ou en se rendant vers un endroit préalablement défini par l'expert.

Il recherche la signalisation et les indices utiles à son déplacement. Il détecte les changements de direction à réaliser et déclenche par lui-même l'enchaînement des actions de conduite.

Le candidat démontre ainsi sa capacité à se diriger seul dans la circulation tout en maintenant le niveau de ses compétences.

Notation des compétences transversales

- L'expert évalue chacune de ces compétences selon une approche à trois niveaux :
 - Une compétence correctement restituée à chaque fois que cela était nécessaire entraîne la notation 1
 - Une compétence restituée partiellement et/ou de façon irrégulière entraîne la notation 0.5
 - Une compétence non restituée ou restituée de façon insuffisante entraîne la notation 0

Une compétence complémentaire

Courtoisie au volant

Compétence: courtoisie au volant

Le candidat fait preuve d'une attitude préventive envers les autres usagers démontrant globalement sa capacité à faciliter la fluidité de la circulation et à contrôler ses réactions face à la pression exercée par les autres usagers, favorisant ainsi une conduite apaisée.

Le candidat se voit attribuer un point par l'expert s'il a fait preuve pendant l'examen d'une attitude préventive et courtoise envers les autres usagers, et plus particulièrement les plus vulnérables.

Prendre connaissances des épreuves hors circulation

- Modalités de déroulement des épreuves
- Evaluation et notation des épreuves
- Déplacement de la machine sans l'aide du moteur
- Contrôle de l'état du véhicule
- Déplacement de la moto à allure réduite
- Maîtrise de la moto à allure plus élevée hors circulation
- Interrogation orale
- Validité de la réussite aux épreuves théoriques et hors circulation
- Les délais de présentation

Les épreuves hors circulation

Modalités de déroulement des épreuves

Tests de maniabilité et de sécurité

Le candidat effectue les exercices prévus par les trois jeux de fiches.

L'ensemble de ces fiches constitue les tests de maniabilité (ou tests plateau) ci-après définis.

Les trois tests doivent se dérouler sur la même motocyclette. Le changement de machine n'est autorisé qu'au

cas où la moto utilisée serait rendue inutilisable au cours de l'un de ceux-ci.

Si le réglage du ralenti de la motocyclette est nécessaire, il ne peut être effectué que par le candidat et à sa

seule initiative durant l'essai.

Les rétroviseurs équipant la motocyclette ne doivent pas être déréglés ou rentrés lors des exercices.

Ces exercices sont en partie réalisés avec passager. Sans préjudice des dispositions de l'article 2-III de l'arrêté du 20 avril 2012 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire, le rôle du passager peut être assumé par toute personne présente sur le centre, âgée d'au moins dix-huit ans à l'exception de la catégorie A1 pour laquelle la personne doit être âgée d'au moins

Les épreuves hors circulation

Modalités de déroulement des épreuves

Interrogation orale

Pratiquée à l'issue des tests plateau, l'interrogation orale a une durée de trois à quatre minutes.

Il s'agit d'un questionnaire tiré au sort parmi douze fiches communes aux trois catégories figurant en annexe 2 du présent arrêté.

La fiche tirée au sort sert de support au candidat.

Tous les candidats d'un même établissement d'enseignement peuvent être examinés successivement en interrogation orale à la suite des tests de maniabilité. En cas de mauvais temps, et en l'absence de local disponible, elle pourra se dérouler dans le véhicule du formateur.

Les épreuves hors circulation

Evaluation et notation

Evaluation

L'évaluation repose sur un système de notation à trois niveaux symbolisés par une lettre :

- note A : niveau satisfaisant ;
- note B : niveau moyen ;
- note C : niveau insuffisant.

Une note est applicable à chacun des tests de maniabilité et de sécurité ainsi qu'à l'interrogation orale. Le résultat est communiqué au candidat après chaque exercice.

La notation C, attribuée aux deux essais accordés aux exercices de déplacement à allure réduite ou de freinage ou d'évitement, entraîne l'ajournement du candidat et l'interruption de l'examen. La chute (lors des exercices) entraîne la notation C et l'arrêt immédiat de l'examen.

Le résultat final de l'épreuve est obtenu par le cumul des notations des exercices de maniabilité et de sécurité et de l'interrogation orale.

Conditions d'admissibilité

Pour être admis à l'épreuve hors circulation il faut avoir obtenu lors des tests de maniabilité et de sécurité et à l'interrogation orale :

5A ou 4 A et 1 B ou 3 A et 2 B ou 2 A et 3 B

Déplacement de la machine sans l'aide du moteur

L'objectif de cet exercice est de s'assurer que :

1. Le candidat est apte à déplacer la motocyclette sans l'aide du moteur, à en maîtriser le poids, à enlever la béquille et à la garer en la mettant sur sa béquille.
2. Le candidat est apte à effectuer des vérifications courantes de sécurité.

Modalités du déplacement de la moto sans l'aide du moteur :

Installation des exercices :

Pour les fiches 1 et 2, les cônes doivent être positionnés conformément au schéma.
La mise en place de la moto au point de départ est effectuée par l'accompagnateur.

Au cours de la reconnaissance sur fiche, les explications ci-dessous sont fournies au(x) candidat(s) :

- la position de la motocyclette est située au départ du test ;
- le candidat doit, après avoir débéquillé (béquille centrale ou latérale), pousser la moto en marche avant de (1) vers (6). Lorsque la motocyclette a entièrement franchi la porte (6), il doit reculer de (6) vers (1) selon le parcours défini par la fiche d'examen ;
- il doit la béquiller en (1) (béquille centrale ou latérale) ;
- il doit déplacer sa moto en marchant à côté lors du parcours ;
- il est admis, si la marche arrière ne peut être réalisée en une seule manœuvre, d'effectuer une marche avant et une seule, en direction de la porte précédente.

Pour cet exercice, ne peut être considérée comme une incapacité l'impossibilité pour le candidat de relever la moto suite à la chute de celle-ci.

Déplacement de la machine sans l'aide du moteur

Evaluation/principes :

Afin que l'évaluation soit pratiquée de façon homogène, il est précisé que :

- pour cet exercice un seul essai est autorisé ;
- deux notations sont possibles pour cet exercice : A ou B ;
- les points de départ et d'arrivée de l'exercice de maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, matérialisés sur les fiches d'examen, doivent être respectés ;
- le candidat n'est pas tenu de respecter la trajectoire indiquée sur les fiches. Seul est à prendre en compte le passage à l'intérieur des portes matérialisées sur les fiches ;
- le candidat reste libre quant à la méthode à employer pour avancer ou reculer la moto (position des mains, du corps et du regard). Seul le résultat est à prendre en compte ;
- l'arrêt est autorisé ;
- le candidat utilise la béquille de son choix. En revanche, lors du déplacement de la moto, la béquille latérale doit être relevée. En cas d'oubli, l'expert l'indique au candidat et ne le sanctionne pas ;
- le port du casque et des gants n'est pas obligatoire pour les exercices de maîtrise de la moto sans l'aide du moteur ;
- le vocabulaire technique ou la façon de s'exprimer lors du contrôle du véhicule ne doivent pas être pris en compte dans l'évaluation ;
- un point de contrôle de l'état du véhicule hors la liste proposée mais concernant le sujet de vérification choisi ne doit pas entraîner une pénalisation du candidat. Toutefois, pour ne pas allonger la durée de l'épreuve, l'expert peut inviter le candidat à limiter son contrôle aux seuls points exigés ;
- le résultat de cet exercice est communiqué au candidat.

Déplacement de la machine sans l'aide du moteur

DÉFINITION DES ERREURS	NOTATION DE L'EXERCICE
* Exercice non réalisé : Impossibilité de réaliser l'exercice. * Chute de la machine : Moto couchée, un point d'appui au sol, (autre que les pneumatiques). * Cône déplacé par la moto: Quelle que soit la partie de la moto qui a provoqué la chute ou le déplacement du cône. Le déplacement ou la chute du cône par le conducteur n'est pas pris en compte. L'expert doit attendre que le candidat ait vu son erreur avant de remettre le cône à sa place. * Erreur de parcours : Ce qui n'est pas en tout point conforme au parcours initialement reconnu. Vérifications * Point de contrôle inexact ou non réalisé. * Point de contrôle hors sujet : Ce qui n'est pas conforme au sujet prévu (point de contrôle autre sujet, par exemple).	* Exercice correctement réalisé : notation A * Une ou plusieurs erreurs : notation B * Exercice non réalisé : notation B * Casque manifestement trop grand : notation B

Contrôle de l'état du véhicule

Ce contrôle consiste à vérifier que :

- le candidat connaît l'emplacement et sait utiliser les différentes commandes de sa moto ;
- le candidat connaît la signification des témoins au tableau de bord ;
- le candidat sait reconnaître certains éléments techniques et en contrôler leur bon fonctionnement.

Toutefois, pour procéder à un contrôle technique aléatoire de la motocyclette, l'expert interroge le candidat en choisissant un sujet de vérification pour chacun de ces thèmes :

- les commandes ;
- les éléments techniques ;
- l'éclairage et les accessoires de sécurité.

Pour la fiche no 1, le candidat commente et effectue, au libre choix de l'expert, un sujet de vérification par thème dans la liste proposée ci-dessous :

Les commandes:

SUJETS	ATTITUDE DU CANDIDAT et points de contrôle à effectuer
1. Mise en marche du moteur	Le candidat met en marche le moteur, contrôle l'extinction des témoins d'alerte et arrête le moteur à l'aide du coupe-circuit (arrêt d'urgence).
2. Commandes d'embrayage (*) et d'accélération	Si la motocyclette utilisée est à embrayage mécanique : le candidat vérifie que le câble est non effiloché et que le réglage de la garde est correct (5 mm environ). Si la motocyclette utilisée est à embrayage hydraulique : il indique le point de contrôle du niveau. Accélérateur : le candidat vérifie la bonne rotation de la poignée y compris à la décélération.
(*) Sauf véhicule équipé d'un changement de vitesse automatique.	

Contrôle de l'état du véhicule

Les éléments techniques:

SUJETS	ATTITUDE DU CANDIDAT et points de contrôle à effectuer
1. Niveau d'huile moteur	Le candidat explique la façon de procéder et indique à l'expert le point de contrôle. Véhicule à carter humide : La moto doit être droite ou sur la béquille centrale (ne pas exiger cette position). Véhicule à carter sec : Il faut faire tourner le moteur au ralenti 2 minutes environ et contrôler immédiatement dès l'arrêt du moteur.
2. Transmission	A chaîne : le candidat contrôle la tension de la chaîne en indiquant la flèche et la position de la moto préconisées par le guide d'utilisation. A cardan : il indique le point de contrôle du niveau d'huile. A courroie : il contrôle l'état de la courroie

L'éclairage et les accessoires de sécurité:

SUJETS	ATTITUDE DU CANDIDAT et points de contrôle à effectuer
1. Eclairage avant	Le candidat vérifie le bon état du ou des optiques et le bon fonctionnement des feux de position, croisement, feux de route.
2. Indicateurs de changement de direction	Le candidat vérifie le bon état et le bon fonctionnement des indicateurs de changement de direction.

Contrôle de l'état du véhicule

Les commandes:

SUJETS	ATTITUDE DU CANDIDAT et points de contrôle à effectuer
1. Direction	Le candidat explique comment il contrôle l'absence de jeu dans la direction sans effectuer l'opération : il faut délester la roue avant et faire tourner le guidon de gauche à droite. Il ne doit pas y avoir de point de résistance
2. Commandes de frein	Avant : Il contrôle le niveau. Pour effectuer ce contrôle, le réservoir de liquide de frein doit être à l'horizontale. Arrière : Commande mécanique : il contrôle l'usure à l'aide du repère prévu à cet effet. Commande hydraulique : il contrôle le niveau.

Les éléments techniques:

SUJETS	ATTITUDE DU CANDIDAT et points de contrôle à effectuer
1. Pneumatique, avant ou arrière	Le candidat contrôle le bon état des flancs (pas de déchirure ni de hernie), de la bande de roulement (sculptures apparentes) et si la pression de gonflage paraît visuellement correcte.
2. Suspensions	A l'avant le candidat vérifie : Hydraulique : l'absence de fuite au niveau des joints à lèvres (ou de leur protection) de la fourche télescopique. Avec pression d'air : l'absence de fuite au niveau des joints à lèvres (ou de leur protection) ; il indique la valve servant à l'évacuation ou au complément de pression d'air. Il doit indiquer la valeur de la pression admissible (voir guide d'utilisation). A l'arrière : Il indique où s'effectue le réglage en fonction de la charge.

Contrôle de l'état du véhicule

L'éclairage et les accessoires de sécurité:

SUJETS	ATTITUDE DU CANDIDAT et points de contrôle à effectuer
1. Eclairage arrière et feux stop	Il contrôle le bon état et fonctionnement de l'éclairage arrière et du feu stop, avec les commandes de frein avant et arrière.
2. Avertisseurs sonores et rétroviseurs	Il vérifie le bon fonctionnement de l'avertisseur sonore, la présence, le bon état et la fixation correcte des deux rétroviseurs.

A l'issue des vérifications, le candidat met en place ses équipements de protection pour la suite des épreuves.

L'expert vérifie visuellement si l'équipement de protection est porté correctement et, en cas d'erreur ou d'oubli, invite le candidat à rectifier la ou les anomalies.

Le candidat présente un casque homologué à sa taille.

Le candidat met son casque. S'il paraît manifestement de taille inadaptée, l'expert l'indique au candidat, applique la notation B à l'exercice de déplacement sans l'aide du moteur et de contrôle de l'état du véhicule et lui demande de trouver un casque conforme pour les exercices suivants.

Déplacement de la moto à allure réduite

L'objectif de ce test est de s'assurer que le candidat est apte à déplacer sa machine à allure réduite :

- il sait s'arrêter et démarrer en tournant ;
- il maîtrise le gabarit de sa motocyclette ;
- il sait diriger sa vision et adopter une bonne position sur la motocyclette ;
- il sait manipuler avec aisance l'embrayage, l'accélérateur, le guidon et les freins ;
- il conserve son aptitude avec un passager.

b) Explications et reconnaissance de l'exercice : Installation :

Seuls les cônes figurant sur les fiches d'examen doivent être installés sur la piste lors des exercices.

La mise en place de la moto au point de départ est effectuée par l'accompagnateur. Le départ de l'exercice se fait la roue arrière au niveau du point (1).

Pour ce faire, au cours de la reconnaissance sur fiche, les explications ci-dessous sont fournies au(x) candidat(s) :

- la position de la motocyclette se situe au départ du test ;
- le candidat doit effectuer sans passager le parcours sens (1-5) ;
- lorsque l'épreuve est passée sur un véhicule équipé d'un changement de vitesse manuel, il doit effectuer le parcours de (2) en (3) en roulant au pas, de façon à démontrer sa capacité à actionner l'embrayage en combinaison avec les freins ;

Déplacement de la moto à allure réduite

- le candidat doit marquer l'arrêt en (4) (pied[s] au sol, moto immobilisée), la moto pouvant chevaucher la ligne d'arrêt, avant de repartir ;
- il doit s'arrêter la roue avant approximativement au niveau de la ligne C6 (point 5) pour faire monter le passager ;
- il doit effectuer avec le passager, le parcours défini par la fiche d'examen, sens (5-6) ;
- l'exercice se termine au franchissement de la porte (6) ;
- le candidat doit obligatoirement effectuer le parcours retenu, aucune erreur n'étant admise ;
- il dispose de deux essais si nécessaire ;
- toute marche arrière est interdite ;
- la chute entraîne l'échec immédiat et l'interruption de l'examen.

L'expert doit s'assurer de la parfaite compréhension des consignes données.

Evaluation/principes :

Afin que l'évaluation soit pratiquée de façon homogène, il est précisé que :

- le point de départ de l'exercice de maîtrise de la moto à allure réduite matérialisé sur les fiches d'examen doit être impérativement respecté ;
- le parcours prévu par les fiches doit être respecté ;
- pour cet exercice deux essais sont autorisés (sauf en cas de chute) ;
- trois notations sont possibles pour cet exercice : A, B ou C ;

Déplacement de la moto à allure réduite

- la réalisation d'un essai est terminée après le franchissement de la dernière porte, motocyclette arrêtée, candidat(e) pied au sol ;
- une chute entraîne la notation C et l'arrêt immédiat de l'examen ;
- la chute est définie par la motocyclette couchée, un point d'appui au sol, autre que les pneumatiques ;
- la chute n'est prise en compte que lors de la réalisation de l'essai, et pas entre deux essais ;
- deux zones sont neutralisées :
 - du point (1) jusqu'au franchissement par la bande de roulement arrière de la première porte (cependant, pour ne pas allonger la durée de l'épreuve, le nombre d'essais accordés pour se repositionner est limité à trois. Au-delà, les erreurs sont prises en compte et le candidat doit réaliser le parcours) ;
 - de la prise du passager jusqu'au franchissement par la bande de roulement avant des marquages de la tête d'évitement (cependant, pour ne pas allonger la durée de l'épreuve, le candidat ne se repositionne pas) ;
- les éventuelles erreurs commises en zones neutralisées ne sont pas prises en compte lors de l'évaluation, à l'exception de la chute, qui reste éliminatoire quel qu'en soit l'endroit et la cause (exemple: chute provoquée par la montée ou la descente du passager) ;
- le candidat, sauf sur le parcours de (2) en (3), s'il utilise un véhicule équipé d'un changement de vitesse manuel, reste libre quant à la méthode à employer pour faire évoluer la moto (utilisation des commandes, position du corps, du regard) ;

Déplacement de la moto à allure réduite

- pour évaluer la capacité du candidat à rouler au pas en actionnant l’embrayage en combinaison avec les freins sur le parcours de (2) en (3), l’expert peut utiliser un chronomètre. Dans ce cas il précise au candidat les conditions dans lesquelles celui-ci effectue le parcours de (2) en (3), notamment la durée minimale à respecter ; **20 secondes**
- l’arrêt n’est autorisé que lorsqu’il est prévu par la fiche, à savoir en (4) et (5) ;
- le passager doit se tenir des deux mains, le plus près possible du conducteur, les pieds sur les repose-pieds et les genoux serrés. Toute autre attitude ne peut être acceptée. Le passager ne doit pas communiquer avec le candidat. Dans le cas contraire, appliquer la notation C ;
- les explications sur la façon de procéder pour réussir l’exercice ne doivent pas être indiquées au candidat ;
- le résultat de cet exercice doit être clairement communiqué au candidat ;
- au cours d’un essai, le fait que le candidat ne poursuive pas l’exercice et revienne au point de départ, suite à une ou plusieurs erreurs (entraînant une notation C) ne signifie pas qu’il abandonne. Chaque candidat a la faculté de terminer son parcours ou de revenir au point de départ.

Déplacement de la moto à allure réduite

DÉFINITION DES ERREURS	NOTATION DE L'EXERCICE
* Chute de la machine : Moto couchée, un point d'appui au sol (autre que les pneumatiques). * Cône déplacé ou renversé : C'est un cône qui doit être remis en place. Un cône touché ne nécessitant pas une remise en place n'est pas considéré comme une erreur. * Piquet déplacé ou renversé : C'est un piquet qui doit être remis en place. Un piquet touché ne nécessitant pas une remise en place n'est pas considéré comme une erreur. Le déplacement ou le renversement d'un piquet par son embase n'est pas considéré comme une erreur. * Pied au sol : C'est un pied qui touche le sol. Plusieurs pieds au sol au même moment (même cause) ne comptent que pour une erreur. Un pied qui n'est plus sur le repose-pied et qui ne touche pas le sol n'est pas considéré comme une erreur. * Cône ou piquet déplacé ou renversé et pose d'un ou plusieurs pieds au sol de façon simultanée : lorsqu'à l'occasion du franchissement d'une porte un cône ou un piquet sont renversés obligeant le candidat ou le passager à mettre un ou plusieurs pieds au sol, il ne sera compté qu'une erreur. Les deux effets n'ayant qu'une seule et même cause. * Mauvaise utilisation de l'embrayage, de l'accélérateur et si nécessaire des freins sur le parcours de (2) en (3) (*). * Calage du moteur : le calage du moteur n'est pas évalué en tant que tel. * Erreur de parcours : Ce qui n'est pas en tout point conforme au parcours initialement reconnu. * Obstacle ou porte non franchi : Correspond à l'impossibilité technique de négocier l'obstacle ou la porte. Une seule roue passant en dehors d'une porte est considérée comme un obstacle non franchi. * Sortie de terrain : correspond à la sortie des limites du terrain matérialisées sur le sol par une bande de peinture de 10 cm de largeur. Lorsque les lignes sont peintes dans la limite des 6 mètres (largeur de la piste), il n'y a pas sortie de terrain si l'on roule sur la ligne sans la franchir. * Arrêt (en dehors de la prise du passager et de l'arrêt obligatoire prévu par la fiche en [4]) : le motocycle est à l'arrêt, le candidat a un ou les pieds au sol.	Cas général : * Exercice correctement réalisé : notation A * Une erreur : notation B * Deux erreurs : notation C Cas particuliers : * Erreur de parcours : notation C * Obstacle ou porte non franchi : notation C * Arrêt (en dehors de la prise du passager et de l'arrêt obligatoire prévue par la fiche en [4]) : notation C L'arrêt en équilibre n'est pas considéré comme une erreur. * Sortie de terrain : notation C * Exercice non réalisé : notation C * Chute de la moto : notation C et interruption de l'examen
(*) Sauf véhicule équipé d'un changement de vitesse automatique.	

Déplacement de la moto à allure réduite

**MAÎTRISE DE LA MOTO
À ALLURE RÉDUITE HORS CIRCULATION** 1

18 cônes et 4 piquets

DÉPLACEMENT SANS L'AIDE DU MOTEUR		VÉRIFICATIONS		DÉPLACEMENT À ALLURE RÉDUITE		ÉVALUATION																																			
	A	B				A	B	C																																	
- Départ moto en (1) - Pousser la moto sens (1) vers (6) - Arrêt après franchissement porte (6) - Reculer sens (6) vers (1) - Arrêt moto en (1)			- Commandes → Moteur <u>ou</u> → Commandes d'embrayage et d'accélération - Éléments techniques → Niveau d'huile moteur <u>ou</u> → Transmission - Éclairage et accessoires de sécurité → Éclairage avant <u>ou</u> → Indicateurs de changement de direction	- Départ moto en (1) - Parcours sens (1) vers (5) sans passager - Allure au pas de la porte (2) à la porte (3) (*) - Arrêt marqué en (4) - Arrêt en (5) avec prise passager - Parcours sens (5) vers (6) avec le passager - Fin exercice en (6) (*) sauf véhicule équipé d'un changement de vitesse automatique (**) en dehors de la prise de passager et de l'arrêt prévu en (4)	<table border="1"> <thead> <tr> <th>ÉVALUATION</th> <th>A</th> <th>B</th> <th>C</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Exercice correctement réalisé</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Une erreur</td> <td></td> <td>X</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Deux erreurs</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Obstacle ou porte non franchi</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Sortie de terrain, erreur de parcours</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Arrêt (**)</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Exercice non réalisé</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> <tr> <td>Chute de la machine</td> <td></td> <td></td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>	ÉVALUATION	A	B	C	Exercice correctement réalisé	X			Une erreur		X		Deux erreurs			X	Obstacle ou porte non franchi			X	Sortie de terrain, erreur de parcours			X	Arrêt (**)			X	Exercice non réalisé			X	Chute de la machine			X
ÉVALUATION	A	B	C																																						
Exercice correctement réalisé	X																																								
Une erreur		X																																							
Deux erreurs			X																																						
Obstacle ou porte non franchi			X																																						
Sortie de terrain, erreur de parcours			X																																						
Arrêt (**)			X																																						
Exercice non réalisé			X																																						
Chute de la machine			X																																						

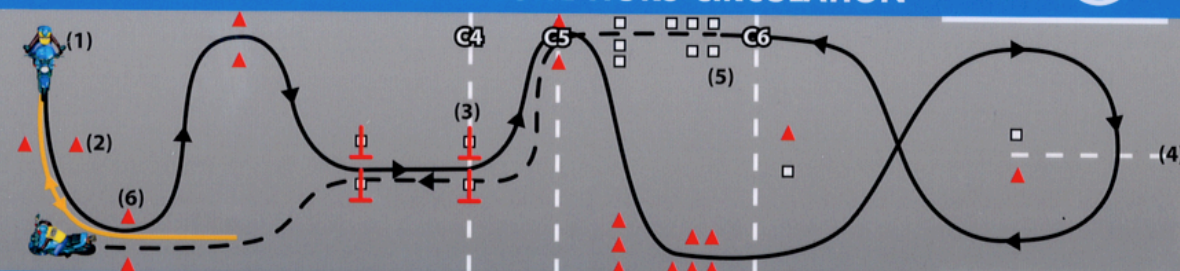
© ENPC Réf : 2601n

Déplacement de la moto à allure réduite



MAÎTRISE DE LA MOTO À ALLURE RÉDUITE HORS CIRCULATION

2



——— Parcours sans l'aide du moteur
 - - - - - Parcours allure réduite sans passager
- - - - - Parcours allure réduite avec passager

18 cônes et 4 piquets

DÉPLACEMENT SANS L'AIDE DU MOTEUR

- Départ moto en (1)
- Pousser la moto sens (1) vers (6)
- Arrêt après franchissement porte (6)
- Reculer sens (6) vers (1)
- Arrêt moto en (1)

ÉVALUATION	A	B
Exercice correctement réalisé	X	
Une erreur		X
Chute de la moto		X
Casque manifestement inadapté		X

VÉRIFICATIONS

- Commandes
 - Direction ou
 - Commandes de frein
- Éléments techniques
 - Pneumatiques, avant ou arrière ou
 - Suspension
- Éclairage et accessoires de sécurité
 - Éclairage arrière et feu stop ou
 - Avertisseur sonore et rétroviseurs

DÉPLACEMENT À ALLURE RÉDUITE

- Départ moto en (1)
- Parcours sens (1) vers (5) sans passager
- Allure au pas de la porte (2) à la porte (3) (*)
- Arrêt marqué en (4)
- Arrêt en (5) avec prise passager
- Parcours sens (5) vers (6) avec le passager
- Fin exercice en (6)

(*) sauf véhicule équipé d'un changement de vitesse automatique
(**) en dehors de la prise de passager et de l'arrêt prévu en (4)

ÉVALUATION	A	B	C
Exercice correctement réalisé	X		
Une erreur		X	
Deux erreurs			X
Obstacle ou porte non franchi			X
Sortie de terrain, erreur de parcours			X
Arrêt (**)			X
Exercice non réalisé			X
Chute de la machine			X

© ENPC Réf : 2601n

Maîtrise de la moto à allure plus élevée

Freinage d'urgence

Objectif :

L'objectif de ce test est de s'assurer que le candidat maîtrise sa machine lors d'un freinage d'urgence à une allure élevée d'au moins 50 km/h. Le candidat sait freiner sur une courte distance, sans chuter, tout en conservant l'équilibre. Il sait où positionner son regard.

Explications et reconnaissance de l'exercice :

Les explications concernant les exercices de freinage et d'évitement sont fournies simultanément.

Chaque candidat réalise successivement les épreuves de freinage et d'évitement à allure plus élevée, sauf en cas d'échec, de chute ou d'abandon.

Installation des exercices : seuls les cônes figurant sur les fiches d'examen doivent être installés sur la piste lors des exercices. La mise en place de la moto au point de départ est effectuée par le candidat.

Au cours de la reconnaissance sur fiche, les explications ci-dessous sont fournies au(x) candidat(s) :

- il doit démarrer de l'extrémité de la piste, monter les trois premiers rapports de vitesse au minimum à l'aller avant la ligne C6 (Sauf véhicule équipé d'un changement de vitesse automatique.) ;
- il doit, après avoir fait un demi-tour, effectuer le retour en ligne droite, monter les trois premiers rapports de vitesse au minimum (Sauf véhicule équipé d'un changement de vitesse automatique.) et avoir atteint la vitesse minimale de 50 km/h au point (1) ;

Maîtrise de la moto à allure plus élevée

Freinage d'urgence

- il doit au passage en (1) effectuer un freinage d'urgence et immobiliser sa moto :
 - avant la ligne C5 si la piste est sèche (aplomb de la roue avant) ;
 - avant la ligne C4 si la piste est humide (aplomb de la roue avant) ;
- il doit obligatoirement effectuer le parcours fixé par la fiche d'examen ;
- il dispose de deux essais, si nécessaire ;
- un essai est terminé véhicule arrêté ;
- la chute entraîne l'échec immédiat et l'interruption de l'examen.

L'expert doit s'assurer de la parfaite compréhension des consignes données.

Evaluation/principes :

Il est précisé que :

- le départ des exercices de freinage à allure plus élevée doit se situer approximativement en bout de piste (premiers marquages des exercices à allure réduite, par exemple) ;
- pour cet exercice deux essais sont autorisés (sauf en cas de chute) ;
- trois notations sont possibles pour cet exercice : A, B ou C ;
- la réalisation d'un essai est terminée après le freinage d'urgence, motocyclette arrêtée, candidat(e) pied(s) au sol ;

Maîtrise de la moto à allure plus élevée

Freinage d'urgence

- les explications sur la façon de procéder pour réussir l'exercice ne doivent pas être indiquées au candidat ;
- à l'aller, le troisième rapport de vitesse (minimum) doit être engagé au plus tard avant la ligne C6. Dans le cas contraire, la notation B serait attribuée (sauf pour les véhicules équipés d'un changement de vitesse automatique) ;
- lors du demi-tour, seuls sont à prendre en compte le renversement du cône central et la sortie de terrain. Le rapport de vitesse utilisé et l'allure ne doivent pas être évalués ;
- au retour, le troisième rapport de vitesse (minimum) doit être engagé au plus tard avant le début du freinage. Dans le cas contraire, la notation B serait attribuée (sauf pour les véhicules équipés d'un changement de vitesse automatique) ;
- au cours d'un essai, le fait que le candidat ne poursuive pas l'exercice et revienne au point de départ, suite à une ou plusieurs erreurs (entraînant une notation C), ne signifie pas qu'il abandonne. Chaque candidat a la faculté de terminer son parcours ou de revenir au point de départ ;
- la chute est définie par la motocyclette couchée, un point d'appui au sol, autre que les pneumatiques ;
- la chute n'est prise en compte que lors de la réalisation des essais, et pas entre deux essais ;
- une chute entraîne la notation C et l'arrêt immédiat de l'examen ;
- le résultat de cet exercice doit être clairement communiqué au candidat ;

Maîtrise de la moto à allure plus élevée

Freinage d'urgence

- l'utilisation du radar doit respecter les principes suivants :
 - l'expert doit impérativement se placer selon les prescriptions d'utilisation du radar afin d'être en mesure de relever précisément la vitesse au moment défini par la fiche d'examen ;
 - en cas de panne du radar en cours d'essai ou d'absence de mesures fiables, celui-ci est annulé et il est procédé à un nouvel essai ;
 - en l'absence de radar opérationnel, les examens ne peuvent avoir lieu ;
 - il a été fixé une marge d'erreur de 5 km/h qui doit être ajoutée à la vitesse lue sur le radar, ainsi l'expert ne prend pas en compte la vitesse enregistrée mais la vitesse retenue après application de la marge d'erreur (exemple : vitesse lue sur le radar 46 km/h, vitesse retenue 51 km/h).

Maîtrise de la moto à allure plus élevée

Freinage d'urgence

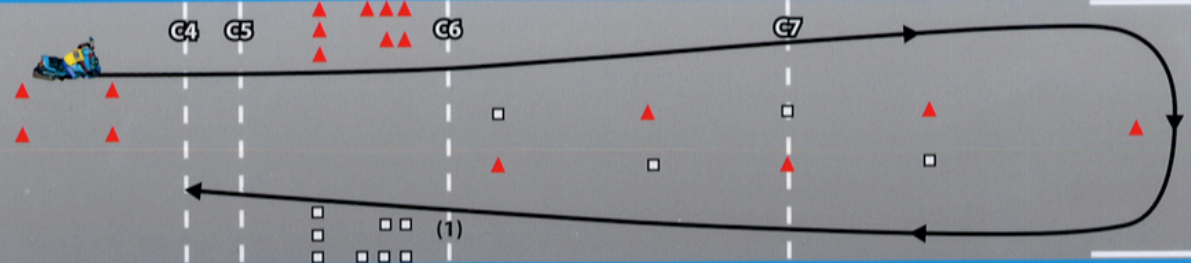
DÉFINITION DES ERREURS	NOTATION DE L'EXERCICE
* Chute de la machine : moto couchée, un point d'appui au sol, (autre que les pneumatiques). * Cône déplacé ou renversé : c'est un cône qui doit être remis en place. Un cône touché ne nécessitant pas une remise en place n'est pas considéré comme une erreur. * Troisième rapport de vitesse non engagé à l'aller avant la ligne C6 (*) * Troisième rapport de vitesse non engagé au retour avant le freinage (*) * Erreur de parcours : ce qui n'est pas en tout point conforme au parcours initialement reconnu. * Non-respect de la vitesse minimale : vitesse de référence (50 km/h) non atteinte au point de contrôle. * Distance d'arrêt trop longue : arrêt, avec contact au sol de la bande de roulement de la roue avant au delà de la ligne C4 ou C5 en fonction des circonstances (piste sèche ou humide). * Arrêt complet avant le freinage : le motocycle est à l'arrêt, le candidat a le ou les pieds au sol. * Sortie de terrain : correspond à la sortie des limites du « U » matérialisé sur le sol par une bande de peinture de 10 cm de largeur. Lorsque le « U » est peint dans la limite des 6 mètres (largeur de la piste), il n'y a pas sortie de terrain si l'on roule sur la ligne sans la franchir. * Calage du moteur : le calage du moteur n'est pas évalué en tant que tel.	Cas général : * Exercice correctement réalisé : notation A * Une erreur : notation B * Deux erreurs ou plus : notation C Cas particuliers : * Sortie de terrain : notation C * Erreur de parcours : notation C * Arrêt complet avant le freinage : notation C * Non-respect de la vitesse minimale : notation C * Distance d'arrêt trop longue : notation C * Exercice non réalisé : notation C
(*) Sauf véhicule équipé d'un changement de vitesse automatique.	

Maîtrise de la moto à allure plus élevée



**MAÎTRISE DE LA MOTO
À ALLURE PLUS ÉLEVÉE : FREINAGE**

1



17 cônes

EXERCICE À RÉALISER

- Aller en 3^{ème} minimum (*)
- Demi-tour à droite
- Retour en 3^{ème} minimum (*)
- Passage en (1) à 50 km/h minimum
- Arrêt avant la ligne C5 piste sèche
- Arrêt avant la ligne C4 piste humide
- Fin exercice moto arrêtée

(*) sauf véhicule équipé d'un changement de vitesse automatique

ÉVALUATION	A	B	C
Exercice correctement réalisé	X		
Une erreur		X	
Deux erreurs ou plus			X
Sortie de terrain, erreur de parcours			X
Non respect vitesse minimum			X
Distance d'arrêt trop longue			X
Exercice non réalisé			X
Chute de la machine			X

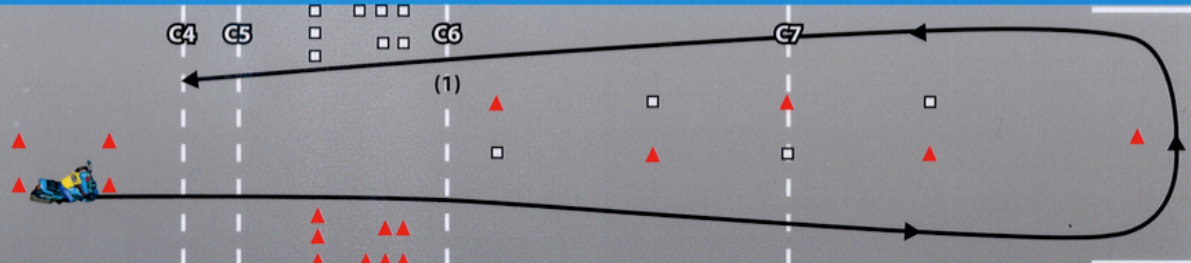
© ENPC Réf : 2601n

Maîtrise de la moto à allure plus élevée



**MAÎTRISE DE LA MOTO
À ALLURE PLUS ÉLEVÉE : FREINAGE**

2



17 cônes

EXERCICE À RÉALISER

- Aller en 3^{ème} minimum (*)
- Demi-tour à gauche
- Retour en 3^{ème} minimum (*)
- Passage en (1) à 50 km/h minimum
- Arrêt avant la ligne C5 piste sèche
- Arrêt avant la ligne C4 piste humide
- Fin exercice moto arrêtée

(*) sauf véhicule équipé d'un changement de vitesse automatique

ÉVALUATION	A	B	C
Exercice correctement réalisé	X		
Une erreur		X	
Deux erreurs ou plus			X
Sortie de terrain, erreur de parcours			X
Non respect vitesse minimum			X
Distance d'arrêt trop longue			X
Exercice non réalisé			X
Chute de la machine			X

© ENPC Réf : 2601n

Maîtrise de la moto à allure plus élevée

Évitement

Objectif :

L'objectif de ce test est de s'assurer que le candidat maîtrise sa machine à allure plus élevée et est à même

de réaliser une manœuvre d'évitement.

Il possède les techniques de contre-braquage et d'évitement. Il est capable de revenir sur sa trajectoire initiale.

Il sait où positionner son regard.

Il sait effectuer un freinage pour s'arrêter avec précision.

Explications et reconnaissance de l'exercice :

Les explications concernant les exercices de freinage et d'évitement sont fournies simultanément.

Chaque candidat réalise successivement les épreuves de freinage et d'évitement à allure plus élevée, sauf en cas d'échec, de chute ou d'abandon.

Installation des exercices : seuls les cônes figurant sur les fiches d'examen (pièce no 4 supports d'examen) doivent être installés sur la piste lors de ces exercices.

La mise en place de la moto au point de départ est effectuée par le candidat.